

DECRET N°75-250 du 2 Octobre 1975

portant nomination de Commissaires aux comptes auprès de la Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey (SONADER).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le Décret n° 75-224 du 18 septembre 1975 qui l'a modifié ;
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le Décret n° 62-50/PR/MAC/SNDR du 3 février 1962 portant approbation des statuts de la Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey (SONADER) ;
SUR Proposition du Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T

ARTICLE 1er. - Sont nommés Commissaires aux comptes auprès de la Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey (SONADER) les Camarades :

- ADJANOHOUN Basile, Inspecteur des Impôts
- MONNOU Emmanuel, Expert-Comptable

ARTICLE 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Octobre 1975

Par le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Intendant Militaire de 3^e classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 4 - SGG 4 - OS 2 - MDRAC 4 -
SONADER 4 - IAA-IGF-IGF-IGF-IGF - DB-DTCP-
DCF-DSDV 4 - Ministères 12 - Intéressés 2.
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCG-IGF-NOEPI 4
Gde Chanc.1 SPD 2 CNR 4